

# e, sexe et sauvagerie : de réclusion criminelle



Les avocats de l'accusé, Me Louis Weinling-Gaze et Julie Racoupeau, ont convaincu la cour de rejeter « une peine d'exclusion ». /DDM, J. C.

## « Je me suis perdue dans mes addictions »

« Quand je suis sortie, je ne pouvais pas me rendre dans le Var auprès de mes parents. Je me suis perdue dans mes addictions », confie l'accusé. Cette dérive l'a conduit tout droit vers un nouveau passage à l'acte au bout d'une nuit noyée sous les toxiques les plus diverses et un plaisir sexuel débridé.

Pourquoi ce nouveau passage à l'acte ? La question, posée et répondue pendant les deux jours de débats, demeure sans réponse. Ces silences, les parties civiles les regrettent, les reprochent. Mes Angélique Florenza, Emmanuel Dinguirard et Eric Mouton portent la douleur d'une petite

filie, d'une mère restée au Portugal, d'une famille dont le deuil ne peut s'appuyer sur aucune explication cohérente. « Dissimulation », reproche à l'accusé l'avocat général Hervé Lhomme. « Impossibilité », répondent ses défenseurs, Mes Julie Racoupeau et Louis Weinling-Gaze.

« Au regard de l'importante dangerosité criminelle de l'accusé, soulignée par les experts, de la sauvagerie dont il a fait preuve une deuxième fois, je ne prendrais pas le risque d'un troisième drame », avertit le porte-parole de l'accusation qui reproche : « Sans remords ni empathie, même la récidive ne l'interroge pas ! ». Il requiert « sans surprise », selon son expression, la

réclusion criminelle à perpétuité

## « Tout le monde l'aimait, lui se détestait »

Cette peine « d'exclusion », la défense veut l'écarter. « Jamais Morgan Rocca n'a contesté sa responsabilité. Jamais il ne s'est montré mutique sur les faits. Il cherche, ne trouve pas. Pensez que la thérapie en prison peut l'aider, c'est se voiler la réalité du manque de moyen », argumente Me Weinling-Gaze.

Cette toxicomanie, « vraie maladie qui ne se soigne pas seulement par la volonté », prévient Me Racoupeau, la défense aimerait pouvoir l'expliquer. « Nous attendions des réponses des experts. Nous n'en avons aucune. » Alors l'avocate cherche dans l'enfance, « Dans ce paradis promis à Bormes-les-Mimosas, tout le monde aimait Morgan Rocca, lui se détestait. Le début de la fuite dans la drogue. » Et avec ses crimes, Me Julie Racoupeau s'interroge : « Inconsciemment, n'est-ce pas lui qu'il frappe, qu'il rejette ? » Avant de réclamer aux jurés « un espoir ».

La cour a délibéré presque 4 heures. Morgan Rocca est condamné à 30 ans de réclusion criminelle dont 20 années de sûreté - il ne peut espérer une demande de conditionnelle avant 2039. Il n'a rien montré. Les proches de la victime sont restés, comme tout au long des débats, très dignes.

Jean Cohadon

# Meurtre de Carbonne : le meurtrier condamné à 30 ans de réclusion criminelle



Me Racoupeau et Weinling-Gaze, avocats de Morgan Rocca Ddm J.C

## Justice, France - Monde, Faits divers

Publié le 22/03/2023 à 15:53 , mis à jour à 16:57

**l'essentiel** La cour d'assises de la Haute-Garonne vient de condamner Morgan Rocca, 42 ans, à 30 ans de réclusion criminelle, assortie d'une période de sûreté de 20 ans pour le meurtre sauvage de "Daniel",

Après presque 4 heures de délibéré, la cour d'assises de la Haute-Garonne vient de condamner Morgan Rocca, 42 ans, à 30 ans de réclusion criminelle, assortie d'une période de sûreté de 20 ans. Cet homme, jugé en récidive de crime pour avoir déjà été condamné en 2007 pour un meurtre commis en 2003 a tué de multiples coups de couteau de cuisine "Daniel", un maçon rencontré sur un site de rencontre en 2019, à Carbonne au sud de Toulouse.

## A lire aussi : Meurtre de Carbonne en 2019 : l'avocat général requiert la réclusion criminelle à perpétuité

À l'aube du 26 octobre 2019, après avoir passé la soirée puis la nuit à consommer cocaïne et autres stupéfiants, la victime a d'abord été frappée avec une bouteille lors d'un rapport sexuel. Puis Morgan Rocca lui a porté 46 coups de couteau, arme tordue à force de frapper. Ce mercredi matin, l'avocat général Hervé Lhomme a requis la réclusion criminelle à perpétuité.

**"Je ne prendrais pas le risque d'un troisième drame"**

"Au regard de l'importante dangerosité criminelle de l'accusé, soulignée par les experts, de la sauvagerie dont il a fait preuve une deuxième fois, je ne prendrais pas le risque d'un troisième drame", a notamment expliqué l'avocat général aux jurés.

**A lire aussi : Meurtre de Carbone : il avait asséné 47 coups de couteau en 2003, il en aurait porté 46 en 2019**

Le représentant de l'accusation s'est aussi inquiété "de la banalisation de ses actes dont il cherche à cacher sa responsabilité derrière la prise massive de drogue !"

Les parties civiles Mes Angélique Florenza, Emmanuel Dinguirard et Eric Mouton ont reproché ces silences, cette "lente et sauvage" agonie "dont on ne sait rien ou si peu". En défense, Mes Louis Weinling-Gaze et Julie Racoupeau ont plaidé contre la réclusion criminelle, une "peine d'exclusion, d'oubli". Les avocats ont su convaincre les jurés, deux femmes et quatre hommes "de donner un espoir" à l'accusé et sa famille, toujours présente à ses côtés malgré ses dérives criminelles. "ce comportement, finalement, c'est une fuite en avant contre lui-même, a plaidé Me Racoupeau. À Borne les Mimosas, au soleil, tout lui était promis mais finalement, il ne le supporte pas. C'est sans doute là qu'il faut chercher les raisons de sa toxicomanie et de sa violence."